

Les académies de Lyon, Grenoble et Clermont expérimentent avec le Cned sur les absences de courte durée des enseignants

3-4 minutes

Le Cned et le rectorat de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes vont expérimenter un dispositif pour "assurer une continuité de l'enseignement" dans les EPLE confrontés à des absences de moins de 15 jours de leurs professeurs. Selon la convention de collaboration signée le 15 novembre 2018, une plateforme de formation en ligne "sera activée par un référent à chaque besoin identifié" dans des établissements pilotes des académies de Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble.

Durant cette expérimentation, les mathématiques et le français seront dispensées pour les classes de 5^e, 4^e, 2^{nde} et ultérieurement de 1^{ère}. La plateforme de formation proposera " des contenus de cours d'une durée de 50 minutes, activités et ressources en ligne organisées par discipline et séquences, divisés en séances de travail pour les collèges et les lycées".

Les élèves seront "encadrés par un assistant d'éducation, formé par le Cned à l'accompagnement de l'apprentissage à distance, et ils suivront les contenus dans des salles équipées". À son retour, l'enseignant absent pourra accéder aux rapports des activités réalisées par sa classe, "lui facilitant ainsi le suivi de la progression et la continuité des enseignements".

À l'issue de cette phase test, prévue jusqu'en juillet 2019, un retour d'expériences "permettra de mesurer les évolutions techniques nécessaires au déploiement du dispositif aux différentes académies à partir de septembre". Pour les absences d'une durée supérieure à 15 jours, le Cned propose aux établissements scolaires un autre dispositif, "prenant la forme de cours à la carte".

Dépêche n° 596101